

LICENCE PROFESSIONNELLE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Option : Gestion et Traitement des déchets

Option : Gestion et Traitement des sols et des eaux

ENVIRONNEMENT

L'ISEPP propose ce diplôme national de niveau BAC+3 à :

- des étudiants en formation initiale,
- des professionnels en formation permanente.

PRINCIPAUX CONTENUS :

Option : Gestion et Traitement des déchets

- Chimie des déchets
- Techniques analyses chimiques et microbiologiques
- Hygiène et sécurité
- Législation de la gestion des déchets
- Ecotoxicologie
- Hydrogéologie
- Ecologie appliquée

Option : Gestion et Traitement des sols et des eaux

- Chimie de l'eau
- Dépollution des sols
- Production d'eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Ecotoxicologie
- Hydrogéologie
- Ecologie appliquée

PROFESSIONNALISATION :

- Stage de longue durée en Polynésie, en France ou à l'étranger
- Projet tutoré

DISPOSITIF :

- 400 h d'enseignement
- 150 h de projet tutoré
- 560 h de stage (en moyenne)

CONDITIONS D'ADMISSION :

Formation initiale :

- être titulaire d'une L2 scientifique (maths, SVT, physique-chimie) : admission de plein droit
- être titulaire d'un Bac+2 scientifique (DUT, BTS, BTSA, DEUST) : suivant le diplôme, admission de plein droit* ou par validation par une commission universitaire.

*Consulter la liste exhaustive sur le site de l'ISEPP (www.isepp.pf).

Formation permanente : Techniciens de laboratoire, chargés d'études et de mission, techniciens supérieurs de l'industrie

- être titulaire d'un Bac+2 scientifique : voir les conditions ci-dessus
- être titulaire du Bac ou du DAEU, faire état d'une solide expérience dans le champ professionnel visé et obtenir un avis favorable par une commission pédagogique de l'Université d'Angers

Pour tout renseignement, consultez notre site internet à l'adresse www.isepp.pf ou contactez-nous par téléphone au 505.180 ou par email à l'adresse info@isepp.pf

Cette fiche d'information ne constitue pas un document contractuel et n'engage ni l'ISEPP ni l'UCO. L'ouverture effective d'une formation suppose toujours un nombre suffisant d'inscrits.